



Information aux familles – 13 sept 2021

Madame, Monsieur

J'espère que ce courrier vous trouvera vous et votre famille en bonne santé.

Vous trouverez ci-joint plusieurs informations sur les consignes que nous appliquons et les directives que nous demandons aux élèves et étudiants d'appliquer.

Organisation et transport :

Les transports fonctionnent normalement pour la venue au lycée à 6h45 puis le retour domicile à 12h05.

Si votre enfant est cas contact – si votre enfant est contaminé par le virus

Des auto-tests vont vous être distribués par Mme CONCY, infirmière qui vous précisera les modalités d'utilisation. En cas de doute vous pourrez ainsi faire le test « covid ».

Avant de venir au lycée, si votre enfant se sent mal en raison de maux de gorges, fièvres, maux de ventre, ...,

- Il ne vient pas au lycée car il sera renvoyé chez vous pour consulter un médecin
- prévenez le lycée de son absence
- consultez un médecin qui lui fera faire **un test « Covid »**
- **Si votre enfant êtes positif**, vous suivez les consignes d'isolement et il reste **chez vous 10 jours**. S'il est apte à reprendre (notamment absence de fièvre), vous renouvelez le test et si celui-ci est négatif il peut revenir dans l'établissement.
- **A son retour un test négatif / une attestation sur l'honneur de résultat de test négatif lui sera demandé.**
- Pendant son absence, il suit le déroulement de la formation via Pronote, le cahier de texte lui indique les parties de programme et les supports de cours. S'il n'a pas d'accès, des cours « papier » vous seront transmis

Si votre enfant est **cas contact** d'une personne contaminée ...

- Il ne vient pas au lycée et **reste chez vous pendant 7 jours**
- Vous faites un test covid à J+0 pour vous assurer qu'il n'a pas été contaminé. (S'il est positif, voir ci-dessus)
- Puis vous refaites un test à j+7 et votre enfant revient au lycée si le test est négatif
- **A son retour un test négatif / une attestation sur l'honneur de résultat de test négatif lui sera demandé.**
- Pendant son absence, il suit le déroulement de la formation via Pronote, le cahier de texte lui indique les parties de programme et les supports de cours. S'il n'a pas d'accès, des cours « papier » vous seront transmis



Extrait du protocole remis aux jeunes :

Gestes « barrière » :

Le port du masque est obligatoire dans les circulations et dans les séquences pédagogiques, ainsi qu'à l'extérieur des bâtiments. Vous devez le porter sur le visage.

Les **gestes barrières** doivent être respectés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Ainsi lorsque vous accédez à votre salle, utilisez du gel pour vous désinfecter les mains et une lingette pour nettoyer votre place de temps en temps.

Chaque classe est affectée dans une salle pour tous les cours, chaque élève reste à une même table. Une distanciation est mise en place, les tables ne doivent pas être changées de place.

Accès salle de classe et pause :

A votre arrivée dans l'établissement, avant le début du cours vous vous dirigez vers la salle de classe et vous installez à votre place.

Lors des inter-cours, les élèves/étudiants peuvent rester dans la classe. Les portes de la salle de classe restent ouvertes afin de favoriser la ventilation.

Accès au self et emplacement (après le 27 septembre):

L'attente se fait en respectant la distanciation d'un mètre suivant l'ordre de passage des classes affiché. A l'entrée de la ligne de self vous devez vous désinfecter les mains avec du gel, le lavage des mains est obligatoire. Le masque est à conserver dès l'entrée, sur la ligne de distribution du repas jusqu'à la table de déjeuner.

Après avoir récupéré son plateau et son repas chaque élève/étudiant s'installe à une place libre sans modifier la disposition des chaises. Pour débarrasser son plateau, la distance doit aussi être respectée.

L'enseignant, le personnel de la vie scolaire ou de la direction pourra refuser l'accès au cours ou à l'établissement s'il estime que l'élève/étudiant ne respecte pas ce protocole.

Emploi du temps :

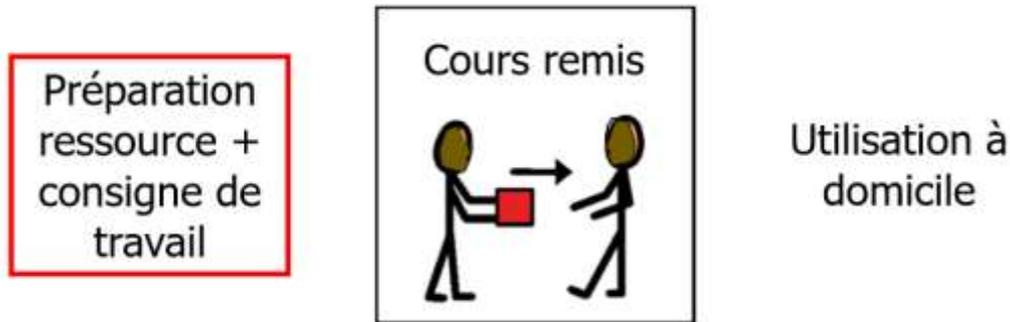
Les élèves sont accueillis deux à trois matinées par semaine pendant jusqu'au 27 septembre.

L'emploi du temps vous est remis. Il comporte des périodes de cours et des périodes de travail à la maison. Lorsque vous êtes chez vous, vous devez travailler les documents que vous ont remis les professeurs, à la date conseillée.



Le temps à domicile n'est pas un temps de vacances. Les enseignants poursuivent l'enseignement de plusieurs façons :

- **Si vous ne pouvez pas vous connecter sur internet** vous recevrez des consignes, cours et exercice en version papier de la part de votre professeur, Vous devez donc lire et travailler à domicile en suivant les consignes.

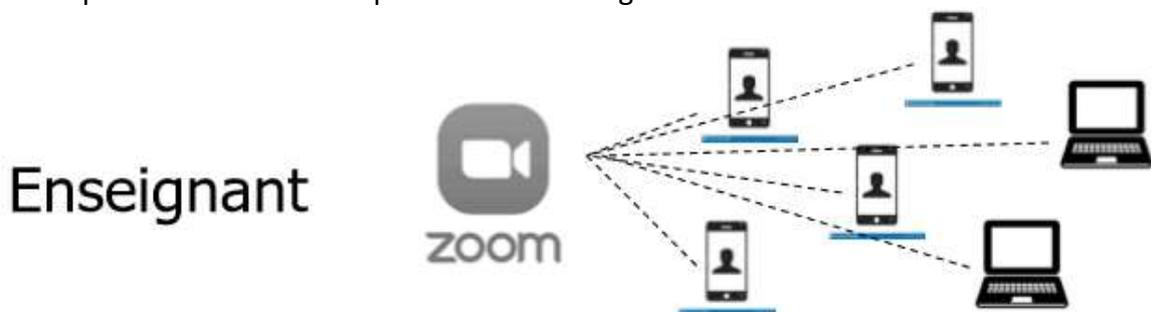


- **Si vous pouvez vous connecter à internet, accédez à PRONOTE** et recevez les consignes et documents via PRONOTE. Vous pourrez renvoyer via PRONOTE au professeur le travail demandé.



Une formation à l'utilisation de pro Note vous sera proposée en début d'année.

- **Si vous pouvez vous connecter à internet vous suivez l'accompagnement à distance mis en place par le professeur via l'application ZOOM.** Vous recevez un message du professeur vous indiquant le lien à utiliser et l'heure de connexion. Vous avez alors la possibilité de voir son professeur et dialoguer.



Une formation à l'utilisation de zoom vous sera proposée en début d'année.



Pour toute difficulté technique, contactez votre professeur principal, Mr PERRIN enseignant en informatique, ou le proviseur.

Vous avez l'obligation de travailler au moins **2 heures** chaque demi-journée passée à la maison.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin pour toute information ou question.

Par téléphone : accueil téléphonique au 05 96 65 10 43 ou Permanent 06 96 24 01 83.

Le vendredi 9 septembre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Ripoché', with a horizontal line underneath.

Vincent RIPOCHE,
directeur de l'EPLEFPA du Robert